

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 15 novembre 2022**

Le mardi 15.11.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry (*représenté par M. Monbrun jusqu'au point 4 de l'ordre du jour*), Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie (*représentée par Mme Taurines jusqu'au point 12 de l'ordre du jour*), Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES).

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme TAURINES Anna.

Délibération n° 123-2022.

Opération « Dernière phase d'aménagement du quai de Garonne : Réalisation d'une aire de loisirs quai de Garonne ».
Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023.

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire de loisirs quai de Garonne (dernière phase d'aménagement du Quai de Garonne). Il précise que cette opération a déjà fait l'objet d'une demande d'aides financières auprès de la Région Occitanie et auprès du Département de la Haute-Garonne (cf décision du Maire n° 09-2022 du 28.03.2022).

Dans la mesure où ce projet est éligible à la DETR dans la catégorie « social » (équipements sportifs et socio-éducatifs d'intérêt local dont les aires de jeux), M. le Maire propose de solliciter pour cette opération, une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Considérant que ce projet est éligible à la DETR dans la catégorie « social » (équipements sportifs et socio-éducatifs d'intérêt local dont les aires de jeux),

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 374 303.63 € HT, soit 448 899.65 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet pour un montant total de 374 303.63 € HT, soit 448 899.65 € TTC.

- sollicite une aide financière à l'Etat au titre de la DETR 2023 pour l'opération « Dernière phase d'aménagement du quai de Garonne : Réalisation d'une aire de loisirs quai de Garonne »,

- arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES	Coût prévisionnel
Travaux	368 606.63 €
Fourniture de végétaux	2 647.00 €
Contrôle conformité des jeux bureau de contrôle	1 650.00 €
Levé topographique	1 400.00 €
Total HT	374 303.63 €
TVA	74 596,02 €
Total TTC	448 899,65 €
RECETTES	
L'Etat - DETR 2023 (30%)	112 290.00 €
La Région (20.25%)	75 776.00 €
Le Département (29.76%)	111 376.09 €
Commune de Grenade (20%)	74 861.54 €
S/Total :	374 303.63 €
Commune de Grenade (TVA 20% et 10%)	74 596,02 €
Total des recettes	448 899,65 €

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221115-123-2022-DE
Date de transmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

